

Nouna, [04/03/2025 17:34] La redefinition des rapports entre les edifices et la ville, entre l'architecture debarrassee de ses obsessions formalistes et l'urbanisme delivre de ses pesanteurs technocratiques s'est exprime en France a travers une revendication formulee en terme de projet urbain. Nantes, Genes, Istanbul, Port-Said, Buenos Aires, Montreal ou Manaus A la succession logique proposee par Manuel de Sola-Morales : traces viaries, decoupage, edification et ordonnancement du bati ou la celle avancee par Bernard Huet : traces, hierarchies monumentales, subdivision, regles d'organisation spatiale, nous avons prefere un expose qui part des decoupages parcellaires et de leur ordonnancement en fonction des types batis (chapitre 2) pour situer l'espace de la voie dans ses relations dialectiques avec les terrains desservis (chapitre 3) avant d'aborder a plus grande echelle la constitution du tissu (chapitre 4), l'etude des grands traces (chapitre 5). Ainsi un groupement de quatre maisons jumelees avec un garage lateral sur une trame de 9 m en facade est equivalent a six maisons de ville sur une trame de 6 m ou a deux immeubles de ville de 12 a 15 logements chacun sur une trame de 18 m. Pour approfondir concretement cette question, une distinction terminologique nous est apparue utile entre le lot defini comme unite operatoire dont les dimensions dependent de contraintes techniques ou programmatiques, et la parcelle definie comme unite d'usage individuel (maison) ou collectif (immeuble). Cette distinction qui peut prendre des formes juridiques diverses n'interesse pas seulement les espaces publics, au sens paysage du terme, mais plus profondement, la disposition des reseaux dont l'entretien, la reparation et la transformation, a la charge et sous la responsabilite de la collectivite, doivent etre toujours possibles independamment des Nouna, [04/03/2025 17:35] modifications qui peuvent intervenir sur les terrains prives. Aux termes de fragmentation ou de subdivision qui evoque l'idee d'une forme preferable qu'il s'agirait de realiser par morceaux – ce qui peut etre le cas exceptionnel de certains ensembles monumentaux –, nous preferons ceux de decoupage du sol, de parcellisation, plus conformes a l'idee de definir un statut et une dimension aux terrains avant d'envisager la forme des constructions. La constitution de quelques lieux monumentaux, c'est-a-dire que la collectivite puisse identifier et ou elle puisse se reconnaitre, engage non seulement la localisation des institutions et leur relation avec les espaces publics, mais aussi le traitement architectural des edifices singuliers et l'ordonnancement du bati banal qui les accompagnent. L'espace du projet urbain comme celui de la ville, n'est pas homogene mais ponctue, rythme par des alternances de zones actives et de secteurs residentiels, de lieux symboliques et de tissu banal, d'institutions, d'equipements, de parcs ou d'usines, de terrains en friches et de reserves, de travaux a court terme et de programmes lointains. D'autres sont absents que nous aurions aime presenter tant il est vrai que chaque ville nous apprend sur les autres, nous renvoie a une autre semblable ou differente ou la meme question se pose, parfois dans les memes termes, parfois en inventant des solutions nouvelles. Comme la prose, on la manipule sans le savoir et quiconque accepte une commande s'inscrit de fait dans une filiation typologique dont il est libre d'ignorer la logique mais que les manierismes de facade et les gesticulations de plan de masse ne parviennent pas a camoufler. Si les quatre premiers chapitres font largement appel a des dimensions et des dispositions precises (celles-ci doivent etre comprises comme des indications, des exemples plutot que des normes) la seconde partie insiste davantage sur des processus, des logiques non quantifiables. Il renoue consciemment avec les traites d'urbanisme du debut du siecle comme celui de Stubben (Der Stadtebau, 1907) ou Unwin (Town

Planning in Practice, 1909) qui reste plus que Camille Sitte (L'art de bâtir les villes, 1889) ou Eugène Henard (Études sur les transformations de Paris, 1909) des exemples de méthode par leur capacité à relier dans un même exposé l'ensemble des problèmes. Le manque d'outils pour aborder cette question conduit à ces dispositions caricaturales que l'on voit fleurir depuis quelque temps au nom de l'architecture urbaine : des pseudo-îlots constitués d'une périphérie bâtie entourant un centre vide. La permanence de l'espace public qui appartient à la longue durée a comme conséquence la nécessité d'une distinction nette entre les terrains où s'exerce le contrôle et la gestion de la collectivité et ceux qui sont offerts à l'initiative ou à l'usage privés. En effet, de cette distinction dépend la capacité du tissu à se modifier et à se renouveler par opérations de taille variable tout en assurant de manière continue dans le temps le bon fonctionnement de l'ensemble et la compatibilité des états successifs. Une autre permettra de concentrer sur quelques espaces publics -- avenues ou parcs, jardins ou places -- des moyens qui font aujourd'hui défaut, ou sont notoirement insuffisants. En d'autres termes ces exemples didactiques permettent d'illustrer assez simplement des phénomènes, des processus ; les ayant saisis il sera plus facile de les lire dans d'autres villes. Elle suppose la maîtrise des contraintes techniques usuelles concernant ces différents réseaux et la connaissance de leurs dimensionnements afin de pouvoir dépasser la simple juxtaposition des interventions des différents services concessionnaires et repenser l'espace public dans sa globalité. Revendication politique en ce sens qu'elle suppose une nouvelle formulation du rôle des techniciens de l'aménagement et de leurs rapports avec les habitants et les collectivités territoriales. Elle met en évidence des équivalences (entre une rangée de maisons et un équipement, entre un groupe d'îlots et une institution) que des formes plus compliquées ne laissent percevoir qu'à l'issue d'analyses assez longues. D'une part, entre découpage du sol et les types de bâtiments prévus en intégrant les dimensions imposées par les techniques constructives, les règlements d'urbanisme et les répartitions de la maîtrise d'ouvrage qui, même quand elle est unique, procède par opérations distinctes ou décalées. Il permet également de déterminer les phases de réalisation et de répartir les interventions des divers maîtres d'ouvrage, non pas comme une simple attribution de quantité de bâtiments à réaliser mais en fonction des enjeux urbains. Sans assimiler le travail de projet urbain à l'élaboration de prototypes reproductibles à l'identique comme aux temps héroïques des Sied Nouna, [04/03/2025 17:37] Huet appelle les hiérarchies monumentales. De plus ces villes sont souvent connues, elles ont fait l'objet d'études et de publications qui en rendent l'histoire accessible par tous. Cette distinction qui joue sur des mots courants et presque synonymes de la langue française n'a pas de prétention à régler durablement le statut juridique du foncier. Néanmoins il ne peut pas se désintéresser des édifices et se cantonner à une définition paysagère des espaces publics agrémentée de quelques prescriptions sur les silhouettes et les couleurs. Si la distinction espaces publics/espaces privés est aujourd'hui largement admise, le travail de projet semble encore faire l'objet de multiples confusions. C'est là que l'on encore les techniques de plan masse n'ont pas disparu et que les formes urbaines sont encore pensées directement à partir de la production des bâtiments. Deux raisons expliquent ce choix.